

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11	11

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Commune d'Aunay-sous-Auneau

### SÉANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, dans la salle du Foyer Communal Jean Moulin, conformément aux dispositions de la délibération n°2022\_74 du 21 septembre 2022.

#### Date de la convocation

09/12/2022

#### Date d'affichage

09/12/2022

**Présidence :** M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau

**Secrétaire de séance :** Mme Frédérique SEVESTRE

**Participants :** M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. René BONNET, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Julien PICHOT, M. Patrick RIVARD, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaël BEYE

**Absents excusés :** M. Vincent ZOUZULKOWSKY, Mme Fanny LE GALLO, Mme Julie DE FRANCQUEVILLE

**Absente :** Mme Evelyne GENECQUE

#### Objet de la Délibération :

### DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET TABLEAU DE BORD DES ACTIONS DE PRÉVENTION

#### Délibération n° 2022\_113

Par délibération n°2022\_6 du 20 janvier 2022, le Conseil Municipal a décidé de réaliser une mission pour un diagnostic sur les risques psychosociaux du personnel. Cette disposition est prévue dans le Code du Travail.

Pour cette mission, la commune a pris l'assistance du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG28).

Plusieurs réunions de travail ont été organisées en associant le personnel dans cette démarche.

Un tableau de bord des différentes actions de prévention des risques psychosociaux a été élaboré. Ce document a été soumis à l'avis de la Formation Spécialisée en matière de Santé et de Sécurité et des Conditions de Travail (FSSST) Intercollectivités siégeant au CDG28 qui se réunira en janvier 2023.

Afin de suivre l'évolution du tableau de bord et d'assurer une continuité dans la démarche engagée, Monsieur le Maire propose la désignation d'un membre du conseil municipal qui interviendra en collaboration des services de la mairie dans la gestion de ce dossier.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :*

- Désigne Mme Frédérique SEVESTRE en qualité de représentante du Conseil Municipal pour le suivi du dossier relatif à l'évaluation et à la prévention des risques psychosociaux du personnel communal qui nécessite une mise à jour régulière.

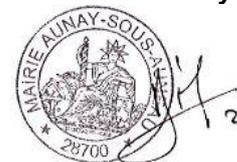
- Dit que la présente délibération sera adressée au Service du Pôle Santé au Travail du CDG28.

#### Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- L'envoi en Préfecture le : 20/12/2022
- L'affichage en Mairie le : 20/12/2022
- La publication sur le site internet : [www.aunay-sous-auneau.fr](http://www.aunay-sous-auneau.fr) - Rubrique :
- La commune / Vie municipale le : 20/12/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice administrative

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire d'Aunay-sous-Auneau



Robert DARIEN